

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

---

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE62

présenté par  
M. Démoulin, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 46, après le mot :

« produits »,

insérer les mots :

« , services et processus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.